

# Sergies veut tordre le cou aux " contre-vérités " sur l'éolien

22/12/2014 CP - NR

En réaction à l'article « Le stop deux-sévrien aux éoliennes de la Vienne » paru jeudi, Sergies apportent quelques précisions sur des points précis.

> **Des éoliennes peu efficaces ?** Avec le recul de plusieurs années de fonctionnement, Sergies constate que la production de ses machines est bien en ligne avec les prévisions. Par exemple, avec ses 4 mâts, le parc éolien du Rochereau a produit en 2013 plus de 14 GWh d'électricité, représentant la consommation d'environ 7.000 habitants.

> **Une déperdition d'énergie dans l'acheminement ?** « *Il est vrai que le transport de l'électricité des points de production centralisés (comme d'une centrale nucléaire ou thermique) vers les consommateurs génère des « pertes en ligne » puisque l'énergie transite sur des grandes longueurs de fils. Et c'est justement pour cela que les énergies renouvelables, qui sont mieux réparties sur le territoire et produites localement, sont injectées dans les réseaux 20 000 V ou 400 V, situés au pied des centrales. Elles sont donc consommées par les clients à proximité, sans avoir à transiter sur la haute ou très haute tension.* » Les pertes en ligne seraient donc minimisées (moins de 5 %). « *Il s'agit donc d'un circuit court du producteur au consommateur* ».

> **Ce sont des sociétés privées qui gèrent ce genre de projet ?** Sergies proteste. « *Les réalisations du Groupe public Energies Vienne sur le département montrent que l'affirmation est erronée et qu'elle occulte toute la mobilisation des élus de la Vienne, via leur Syndicat Intercommunal, dans le développement des énergies renouvelables.* »

> **Le démantèlement coûterait 200.000 € par éolienne ?** Non répond Sergies. « *Le véritable coût de démantèlement d'une éolienne est en effet d'environ 50.000 € par machine. Dans ce cadre, la loi oblige désormais tous les exploitants d'éoliennes, publics et privés, à provisionner cette somme sur un compte bloqué de façon à ce qu'en cas de disparition de la société le démantèlement puisse avoir lieu. De plus, cette somme ne comprend pas la valorisation de l'acier contenu dans le mât de la machine, et qui viendra diminuer ce coût.* »

> **Les terrains deviennent inexploitable ?** Sergies dément encore : « *Après la dépose des éoliennes, les fondations sont arasées afin de permettre aux exploitants agricoles de cultiver à nouveau la terre comme si aucune éolienne n'avait jamais été installée. Les terrains redeviennent parfaitement exploitables.* »